

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01517
Numéro SIREN : 812 600 112
Nom ou dénomination : TOADENN AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2024 sous le numéro de dépôt 2910

■ Gilles DONNARS

Commissaire aux Comptes

3 Rue Yves Kerguélen
35235 Thorigné Fouillard

Société TOADENN AUDIT

Assemblée Générale de transformation de la société

Rapport du commissaire à la transformation

en Société par Actions Simplifiée SAS

RCS RENNES 812 600 112

■ Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux Comptes et rattaché à la CRCC Ouest - Atlantique



Gilles DONNARS

Commissaire aux Comptes

3 Rue Yves Kerguelen
35235 Thorigné Foullard

Société TOADENN AUDIT

Capital social : 10.011 euros

Rapport du commissaire à la transformation en Société par Actions Simplifiée SAS

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision d'associés en date du 1er février 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

La société est une Société à responsabilité limitée avant la présente opération de transformation en Société par actions simplifiée. Elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 812 600 112. La société a pour activité principale le commissariat aux comptes. Le siège social est situé 20 Rue des Loges à CHANTEPIE (35) et le capital social s'élève à 10.011 euros.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

 Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la Liste Nationale des Commissaires aux Comptes et rattaché à la CRCC Ouest - Atlantique



Gilles DONNARS

Commissaire aux Comptes

3 Rue Yves Kerguélen
35235 Thorigné Fouillard

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous avons effectué une prise de connaissance générale de la société et de l'activité, ainsi que du contexte économique et juridique de l'opération de transformation en Société par actions simplifiée. Nous avons obtenu les documents comptables nécessaires et notamment les informations portant sur les derniers comptes annuels au 31 août 2023. Nous en avons pris connaissance et nous n'avons pas relevé de risques de nature à remettre en cause le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre analyse est basée sur les derniers comptes annuels au 31 août 2023, joints au présent rapport, d'une durée de 12 mois. Cette analyse permet de noter les éléments principaux suivants : les comptes font apparaître un total d'actifs de 650.957 euros constitués notamment de créances clients de 141.839 euros et de disponibilités de 412.676 euros. Au passif des comptes, les dettes s'élèvent à 544.775 euros et sont constituées principalement de dettes fournisseurs pour 495.069 euros et de dettes fiscales et sociales pour 37.881 euros. La différence entre les actifs (650.957 euros) et les dettes (544.775 euros) constitue les capitaux propres de la société positifs de 106.182 euros.

Le compte de résultat de la société indique un chiffre d'affaires annuel de 463.271 euros HT et des charges d'exploitation de 439.964 euros, constituées notamment d'achats et de charges externes de 426.928 euros. Le résultat net bénéficiaire obtenu sur l'exercice après impôts s'élève à 38.490 euros.

En conclusion, et dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation complémentaire de notre part.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

■ Gilles DONNARS

Commissaire aux Comptes

3 Rue Yves Kerguelen
35235 Thorigné Fouillard

Les capitaux propres de la société au 31 août 2023 figurant dans les derniers comptes annuels joints en annexe s'élèvent à 106.182 euros. Ceux-ci sont donc d'un montant au moins égal au capital social de 10.011 euros, condition nécessaire à la transformation en Sas.

Une lettre d'affirmation de la gérance nous a été communiquée portant notamment sur la période depuis les derniers comptes annuels et la date du présent rapport, confirmant qu'aucun événement n'est de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société.

Nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur les éléments constitutifs du patrimoine de la société. Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance dans le cadre de cette opération. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Thorigné Fouillard, le 15 février 2024

Le commissaire à la transformation
Gilles DONNARS

